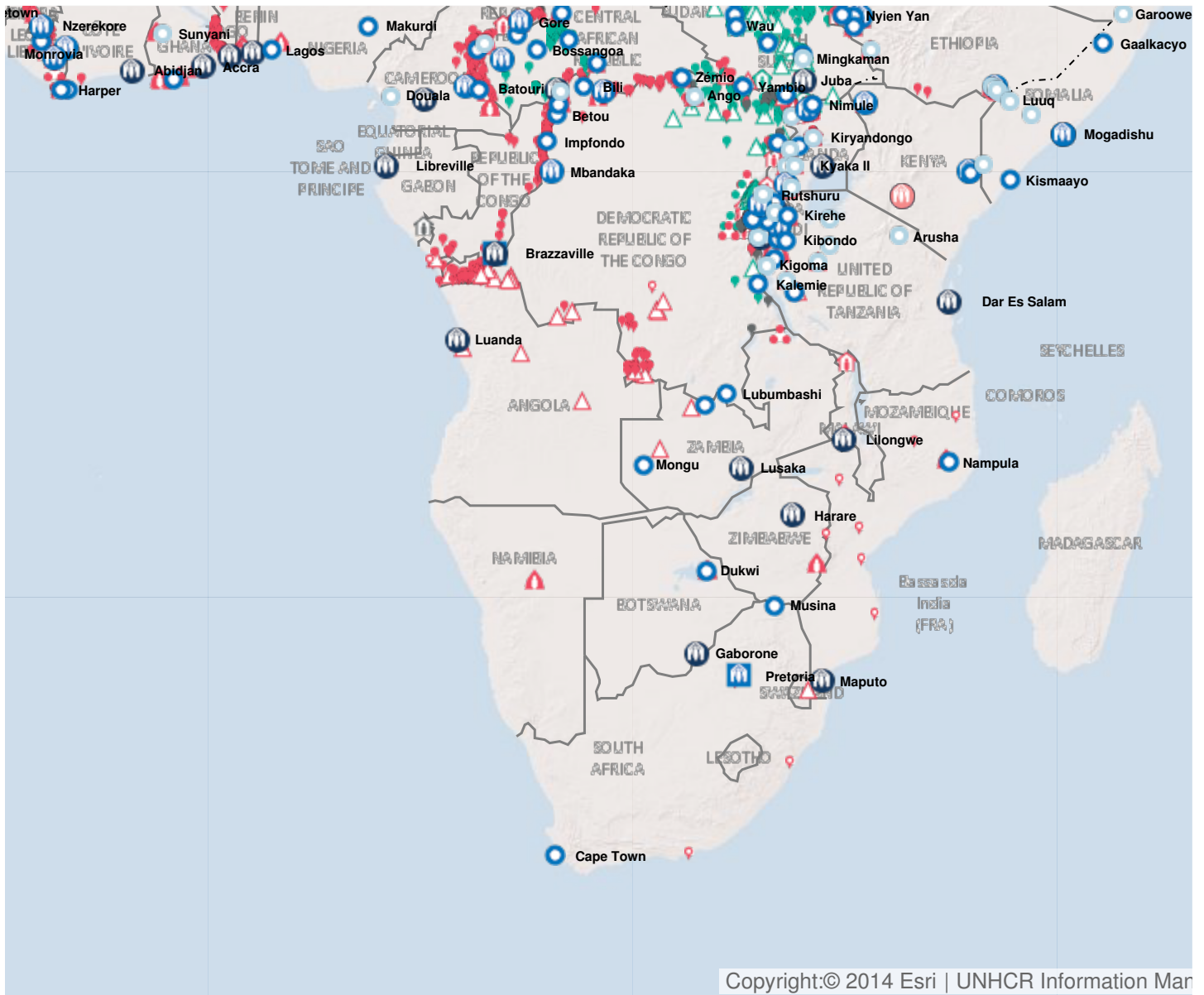


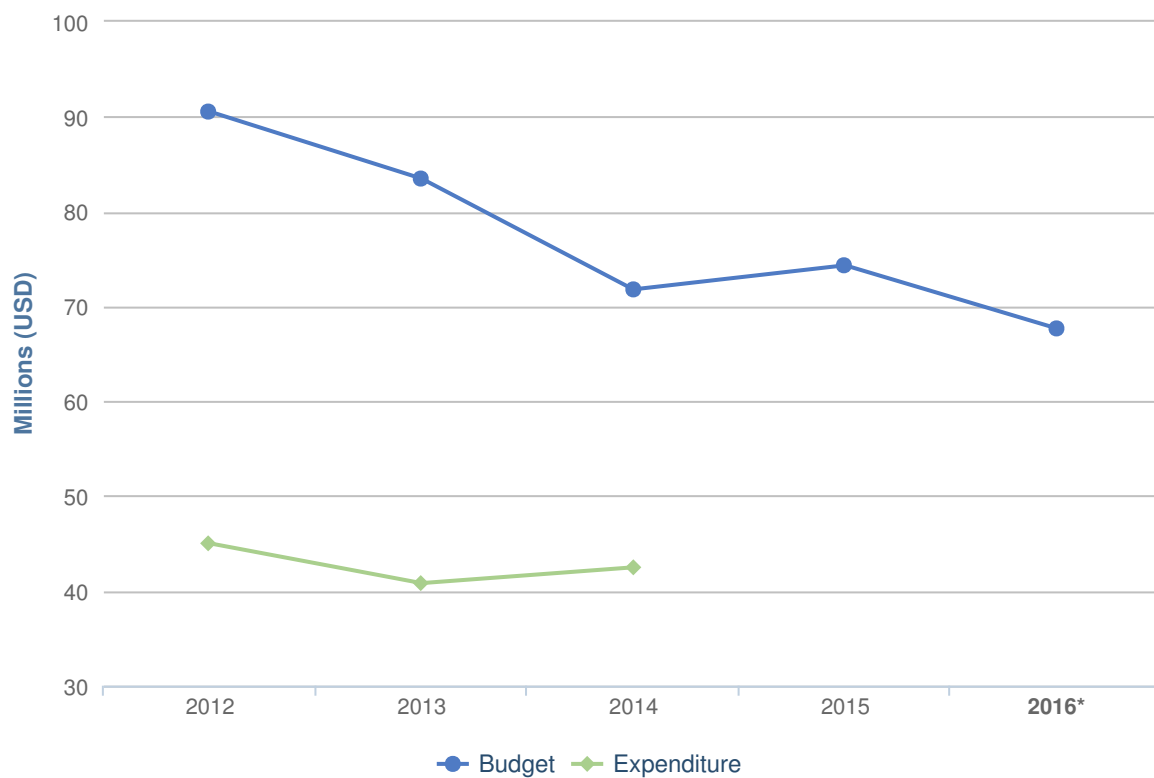
Subregion: Southern Africa

| Afrique du Sud | Angola | Botswana | Comores | Lesotho | Madagascar | Malawi | Maurice | Mozambique | Namibie | Seychelles | Swaziland | Zambie | Zimbabwe |

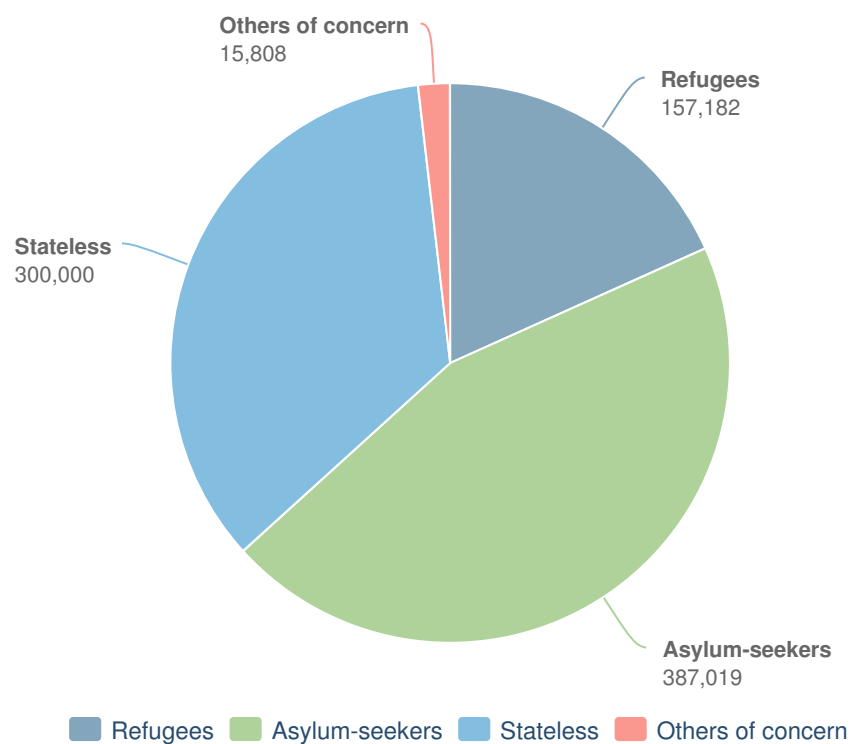


Latest update of camps and office locations **13 January 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion Southern Africa



People of Concern - 2016 [projected]



2016 Plan Summary

243	Dotation en personnel
14	Nombre de bureauxNumber of offices
USD 44.8 Mio	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

- La sous-région d'Afrique australe abrite actuellement 727 392 personnes relevant de la compétence du HCR, essentiellement des réfugiés et des demandeurs d'asile, dont la majorité se trouve en Afrique du Sud.
- La région continue de bénéficier d'une paix et d'une stabilité relatives, même si certains processus électoraux dans la région ont été caractérisés par des violences sporadiques et des tensions politiques.
- La plupart des États de la sous-région ont des économies en pleine croissance et sont considérés comme des pays à revenu intermédiaire. Par conséquent, les donateurs diminuent l'aide humanitaire et l'assistance au développement qu'ils leur apportent. Pourtant, ces pays sont encore aux prises avec la pauvreté, les inondations et les sécheresses saisonnières, les pénuries alimentaires qui en résultent et des services insuffisants. Compte tenu de sa richesse relative, comparée à d'autres parties du continent, la sous-région continue d'attirer un nombre important de migrants à la recherche d'une vie meilleure. Les réfugiés et les demandeurs d'asile font aussi partie de ces mouvements. Les problèmes liés aux flux migratoires mixtes, l'orientation vers une restriction de l'asile, la « lassitude vis-à-vis de l'asile » et la montée des tendances xénophobes demeurent un immense défi pour l'octroi d'une protection opérante dans la région.
- Si presque tous les pays ont signé la Convention de 1951 sur les réfugiés, son Protocole de 1967 et la Convention de l'OUA de 1969, la plupart maintiennent encore des réserves relatives à la liberté de circulation et à l'accès à l'emploi. À l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Angola, tous ces pays appliquent des politiques de confinement dans des camps qui réduisent la liberté de mouvement et limitent les possibilités d'autosuffisance. La majorité des populations dans les camps s'y trouvent depuis plusieurs décennies.
- En 2016, la stratégie du HCR prévoit des démarches pour conserver l'espace d'asile dans la région, en encourageant la signature et la ratification des instruments régionaux et internationaux relatifs aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés internes. Le Haut Commissariat soutiendra également la mise au point de cadres juridiques nationaux qui adhèrent aux normes internationales de protection, notamment la levée des réserves, de façon à améliorer l'espace de protection et la qualité de vie des réfugiés.
- Avec l'appui des acteurs concernés, le HCR travaillera sur des approches globales lui permettant de se pencher sur les migrations mixtes, les solutions de remplacement à la détention, la xénophobie et les solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence.
- Le HCR s'emploiera à améliorer les normes d'assistance dans la région, en relevant la participation communautaire et l'autonomisation des réfugiés, en améliorant l'autosuffisance et les moyens d'existence, et en garantissant l'égalité entre hommes et femmes. Il introduira également des systèmes de bons en espèces là où c'est possible, ainsi que des programmes d'assistance ciblée.
- Le Haut Commissariat recherchera des solutions durables, notamment le rapatriement librement consenti lorsqu'il est possible, l'intégration sur place et la réinstallation.
- Des efforts seront déployés pour consolider la coopération et collaborer avec les gouvernements aux niveaux national et régional en vue de promouvoir la mise en œuvre du plan d'action global pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024.

B. Réponse et mise en œuvre

Selon les chiffres du Gouvernement, 45 158 personnes relevant de la compétence du HCR vivaient en **Angola** fin 2014. Elles étaient principalement originaires de la République démocratique du Congo (RDC), d'Érythrée, de Côte d'Ivoire, de Sierra Leone, de Somalie et du Soudan. L'opération de rapatriement librement consenti assisté pour le retour des anciens réfugiés angolais depuis la RDC s'achèvera le 30 septembre 2015. L'Angola a adopté une nouvelle législation sur l'asile en 2015. Le HCR collaborera étroitement avec le Gouvernement dans le suivi de l'application de la loi et des opérations du nouvel organe de détermination du statut de réfugié. Il prodiguera un soutien technique et une formation pour veiller au respect des obligations internationales. Au titre de la nouvelle législation, le Gouvernement prévoit d'introduire des centres d'accueil fermés pour les demandeurs d'asile, ce qui ne leur permettrait pas de travailler ou de se déplacer librement dans le pays, à moins d'être en mesure de prouver qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins. Le Haut Commissariat continuera d'encourager les autorités angolaises à intégrer sur place les réfugiés originaires de la province du Katanga en RDC, qui vivent en Angola depuis près de 40 ans.

Le HCR fera campagne pour garantir un meilleur filtrage dans les flux migratoires mixtes croissants qui arrivent par voie maritime ou terrestre, de manière à préserver l'espace de protection des demandeurs d'asile. L'Organisation poursuivra également ses interventions pour veiller à ce que les enfants nés de parents réfugiés aient accès à l'enregistrement des naissances, afin de réduire le risque d'apatridie. Elle encouragera la société civile et les institutions universitaires à jouer un rôle plus actif dans le domaine des droits de l'homme et des droits des réfugiés, ainsi que dans la diffusion des informations sur le mandat du HCR. Le Haut Commissariat surveillera les conditions de détention et sensibilisera les autorités pour prévenir les arrestations arbitraires, tout en plaidant en faveur de solutions durables pour les réfugiés libériens, rwandais et sierra-léoniens, dans le cadre du processus conduisant à l'application des clauses de cessation. Enfin, elle utilisera la réinstallation comme outil de protection pour les réfugiés extrêmement vulnérables.

Le **Botswana** accueille 2 163 réfugiés et 671 demandeurs d'asile, principalement originaires du Zimbabwe et de Namibie, avec d'autres ressortissants de pays de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Presque tous résident dans le camp de réfugiés de Dukwi, en raison de la politique stricte de confinement. On espère que les efforts entamés en 2015 pour promouvoir le rapatriement librement consenti permettront de réduire le nombre des populations namibiennes et zimbabwéennes d'ici à 2016. Le HCR continuera de préconiser un processus de révision législative pour améliorer l'environnement de protection et respecter les normes internationales, autorisant la liberté de circulation et le droit au travail. Le suivi des centres de détention permettra de prévenir l'incarcération arbitraire des demandeurs d'asile. Le Gouvernement fournit des services éducatifs et sanitaires pour tous les résidents du camp. Le HCR continuera de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence puissent obtenir des vivres et articles ménagers, et il offrira des services visant à promouvoir l'autosuffisance, garantir l'accès aux programmes de prévention et de traitement du VIH, et de prévention de la violence sexuelle et sexiste. La réinstallation sera envisagée pour les réfugiés qui n'ont pas de perspectives de rapatriement. En raison de la situation financière difficile, la présence du HCR au deuxième semestre de l'année sera probablement réduite pour se concentrer uniquement sur des interventions limitées.

Les États insulaires de l'océan Indien que sont les **Comores, Seychelles** et **Maurice** n'accueillent pas à l'heure actuelle un nombre important de réfugiés. Périodiquement, le HCR évalue la situation dans ces pays et s'efforce de trouver rapidement des solutions durables quand de nouveaux arrivants relevant de sa compétence sont signalés.

Le **Lesotho** offre l'hospitalité à 45 réfugiés et demandeurs d'asile, qui sont en grande partie autonomes. Le HCR continue de recommander au Gouvernement du Lesotho d'accorder sans conditions la citoyenneté aux réfugiés qui résident dans le pays depuis plus de cinq ans, conformément à la législation nationale.

À **Madagascar**, le HCR viendra en aide à un petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Il évaluera le bien-

être des personnes relevant de sa compétence par des visites de suivi. Le Haut Commissariat renforcera sa collaboration avec le Gouvernement, les partenaires des Nations Unies et la société civile pour promouvoir l'adhésion à la Convention de 1961 ainsi que le respect des normes internationales du projet de loi du pays sur la nationalité, actuellement examiné par le Gouvernement. Les mesures à l'appui du processus de réforme se poursuivront tout au long de 2016. Le HCR soutient en outre l'établissement de services d'aide juridique pour les apatrides et les personnes dont la nationalité est indéterminée.

Le **Malawi** abrite actuellement 23 372 réfugiés et demandeurs d'asile, qui viennent essentiellement de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Ils résident présentement dans le camp de réfugiés de Dzaleka, situé à 30 kilomètres de Lilongwe. Le Haut Commissariat reçoit près de 400 nouveaux arrivants par mois, pour la plupart de République démocratique du Congo (RDC). Le pays connaît aussi des mouvements migratoires mixtes, avec des individus originaires de la Corne de l'Afrique qui utilisent le Malawi comme point de transit pour parvenir en Afrique du Sud. Le HCR reconduira son soutien à la procédure de détermination du statut de réfugié du Gouvernement malawien et il plaidera pour que les décisions soient prises en temps voulu. Il fera campagne pour l'adoption de la nouvelle politique sur les réfugiés et d'un amendement à la législation nationale relative aux réfugiés, ainsi que pour la levée de la réserve à la Convention de 1951. La coexistence pacifique avec la communauté hôte sera encore facilitée. L'Organisation continuera de satisfaire les besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence, notamment l'accès aux services sociaux et à l'eau potable, tout en préconisant leur intégration dans les services gouvernementaux.

Suite à la décision du Gouvernement de déplacer le camp de Dzaleka, le HCR plaidera, comme il l'a déjà fait, pour que les réfugiés demeurent à Dzaleka dans l'attente de solutions durables, alors que tous les nouveaux arrivants seront logés dans le nouveau site à près de 600 kilomètres de Lilongwe. Se fondant sur des recommandations issues d'évaluations du marché, l'opération élargira les activités rémunératrices dans le camp pour améliorer l'autosuffisance, dans le but de réduire la dépendance. Les communautés seront recrutées pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste. Le HCR continuera de promouvoir le rapatriement librement consenti s'il est envisageable et cherchera à réinstaller les réfugiés qui répondent aux critères requis. Il poursuivra son plaidoyer pour l'adhésion du Malawi aux conventions sur l'apatridie et il renforcera les capacités du Gouvernement pour identifier les apatrides et donner une réponse appropriée à leur sort.

Fin 2014, la population relevant de la compétence du HCR au **Mozambique** s'élevait à 17 861 personnes, dont 4 536 réfugiés et 13 322 demandeurs d'asile. Quelque 10 470 réfugiés et demandeurs d'asile résident dans le camp de Marratane, dans la province de Nampula. La majorité est originaire de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Le Gouvernement sera épaulé dans ses efforts pour réduire l'accumulation de dossiers de demandes d'asile en retard et recevra un appui soutenu pour sa procédure de détermination du statut de réfugié. Le HCR aide le Gouvernement à assurer des services sociaux essentiels dans le camp et travaille à l'intégration totale des services dans les ministères compétents. Des efforts seront déployés pour soutenir les réfugiés à travers des programmes d'autosuffisance et le Haut Commissariat collaborera avec le PAM pour distribuer une aide alimentaire réservée à ceux qui en ont le plus besoin. Il préconisera la mise en œuvre d'une stratégie régionale de traitement des migrations mixtes, sensible aux impératifs de la protection, et restera un acteur central dans le groupe de travail sur les migrations mixtes au Mozambique. Il continuera de s'employer à trouver des solutions durables ; en particulier, il redoublera d'efforts pour identifier des cas en vue de la réinstallation. Il cherchera aussi les occasions d'intégration sur place pour les réfugiés rwandais et burundais. Enfin, le HCR reconduira son engagement dans le cadre interinstitutions « Unis dans l'action », en mettant spécifiquement l'accent sur l'inclusion des réfugiés dans la programmation conjointe des institutions des Nations Unies qui soutiennent le programme de développement national, tel qu'il figure dans le plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) 2017-2020.

La population de réfugiés en **Namibie**, relevant de la compétence du HCR, a été ramenée à près de 2 600 personnes grâce à la priorité accordée par le Haut Commissariat aux solutions durables, spécialement l'intégration sur place des anciens réfugiés angolais et la réinstallation d'autres nationalités. Après la fermeture du bureau dans le pays en 2015, le HCR soutiendra la pleine intégration de la protection des réfugiés dans les structures gouvernementales depuis son bureau régional de Pretoria. Des activités suivies de plaidoyer seront requises pour

trouver des solutions de remplacement à l'intervention de secours, pour autonomiser du point de vue économique les réfugiés qui réunissent les conditions pour s'intégrer sur place et pour réduire le plus possible la charge globale pesant sur le Gouvernement. Le HCR devra peut-être encore prodiguer une assistance humanitaire pour répondre aux besoins des réfugiés en matière d'abris, d'eau, de vivres et de services communautaires, alors que le Gouvernement se prépare à intégrer pleinement ces services dans ses structures nationales.

Le HCR couvre le **Swaziland** depuis son bureau régional de Pretoria. Fin 2014, la population réfugiée comptait près de 800 personnes. Près de la moitié des réfugiés sont intégrés sur place et vivent dans les zones urbaines. Ils sont originaires du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de Somalie et du Zimbabwe. Le Gouvernement swazi assure des services éducatifs, sanitaires et autres aux réfugiés qui vivent encore dans le centre de réception de Malindza, avec un soutien complémentaire du HCR par le biais de son partenaire d'exécution, CARITAS, ainsi qu'avec une assistance technique et des conseils. Le HCR poursuivra son plaidoyer en faveur de l'adoption au Parlement de la nouvelle loi sur les réfugiés, qui alignera le Swaziland sur les conventions et les normes internationales de protection en la matière. Le HCR soutiendra alors le Gouvernement swazi dans l'application de la législation.

Il y a en **Zambie** plus de 51 000 personnes relevant de la compétence du HCR, qui viennent pour la plupart d'Angola, du Burundi, de la RDC, du Rwanda et de Somalie. Quelque 18 000 Angolais et près de 4 000 Rwandais ont perdu leur statut de réfugié après l'invocation des clauses de cessation entre 2012 et 2013, mais ils continueront de relever de la compétence du HCR jusqu'à ce qu'ils soient légalement intégrés en Zambie ou rentrent chez eux. La plupart des personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat vivent dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayuka ; d'autres résident dans des zones urbaines. Le HCR a fait campagne avec succès auprès du Gouvernement pour qu'il autorise les anciens réfugiés angolais et rwandais à s'intégrer localement. Le cadre stratégique d'intégration locale des anciens réfugiés en Zambie a été lancé en 2014 avec un programme triennal qui s'achèvera en 2016. Le HCR concentre l'essentiel de ses ressources sur ce programme pour garantir l'intégration socio-économique et juridique des anciens réfugiés. En 2015, à peine quelques centaines d'Angolais, mais aucun Rwandais, ont opté pour le rapatriement librement consenti. On prévoit que l'intégration sur place sera la solution choisie par la grande majorité des anciens réfugiés restants.

Bien que le Haut Commissariat continue de conseiller au Gouvernement de lever ses réserves à l'application de la Convention de 1951, la loi relative aux réfugiés récemment approuvée les maintiendra. Ce texte représente néanmoins un progrès quand on le compare à la loi actuelle sur le contrôle des réfugiés. Le HCR poursuivra aussi sa collaboration avec le Gouvernement en vue d'honorer son engagement d'adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. La Zambie sera le seul pays pilote en Afrique pour l'application des nouveaux principes directeurs sur la détention, en particulier l'élément concernant les solutions de remplacement à la détention. Le suivi de la détention s'intensifiera avec un groupe d'action interinstitutions, de même que la mise en œuvre d'un plan d'action adopté conjointement. Le Haut Commissariat s'emploiera à garantir la continuité des services sociaux assurés par le Gouvernement dans les zones d'installation. De nouveaux efforts seront consentis pour le transfert progressif au Gouvernement des responsabilités assumées jusqu'à présent par le HCR, et également à la communauté des réfugiés. La majorité des personnes relevant de la compétence du HCR sont autosuffisantes, alors que les plus vulnérables et les nouveaux arrivants reçoivent une aide en espèces. Ce programme fait écho à celui du Gouvernement mis en place dans l'ensemble du pays pour aider les Zambiens vulnérables. Le HCR exhortera le Gouvernement d'y inclure les anciens réfugiés vulnérables qui sont au bénéfice de permis de séjour. La réinstallation demeurera un outil de protection pour un millier de personnes. À condition que des fonds suffisants soient disponibles pour couvrir ses engagements au titre du cadre stratégique d'intégration locale, le HCR entend commencer à se désengager progressivement des activités dans le secteur socio-économique à la fin 2016. Dans ce sens, le HCR a commencé de recruter des acteurs du développement, notamment des institutions des Nations Unies, la JICA et la Banque mondiale, pour garantir une transition harmonieuse des interventions humanitaires au profit d'une action davantage orientée vers le développement.

Le **Zimbabwe** abrite 9 170 personnes relevant de la compétence du HCR (principalement originaires de la région des Grands Lacs), dont 86 pour cent vivent dans le camp de réfugiés de Tongogara, les autres se trouvant dans les zones urbaines. En moyenne, 100 nouveaux demandeurs d'asile arrivent chaque mois dans le pays. Le Haut

Commissariat se concentrera sur le renforcement du régime d'asile, parallèlement à une réduction progressive de sa participation à la détermination du statut de réfugié et à la délivrance de documents d'état civil, en affermissant les capacités du Gouvernement. L'Organisation développera des activités bien ciblées de création de moyens d'existence et d'autosuffisance qui devraient développer les compétences des réfugiés pour qu'ils soient en mesure de mieux satisfaire leurs besoins. Cette stratégie, associée à la poursuite des investissements dans l'éducation et l'amélioration des abris, la planification et la gestion des sites, jettera de bonnes bases pour la transformation d'un camp en zone de réinstallation des réfugiés.

Le HCR recherchera des solutions globales pour les groupes « minoritaires » de population par le biais de la réinstallation, le rapatriement librement consenti, l'amélioration des moyens de subsistance et des dispositions de séjour de remplacement, le cas échéant. Il collaborera étroitement avec le Gouvernement et d'autres partenaires pour aligner les lois pertinentes sur la Constitution et les normes internationales de prévention de l'apatridie. Après l'identification des populations risquant l'apatridie en 2015, le Haut Commissariat se concentrera sur les activités de réduction et de prévention.
